

**COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPESPE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre,  
le **Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENES-CHAMPESPE**, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland PERRON,  
Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal* : 5 septembre 2022.

*Présents* : Roland PERRON, Bruno JUILLARD, Amélie CHAPEL, Serge CHARBONNEL,  
Gérard VESSERE et Arnaud VAISSAIRE.

*Absents* : Alain CHAUVET, Isabelle GUITTARD, Odette BRASSIER, Pierre PERRON et  
Jacques MINET.

*Excusés* : Odette BRASSIER, Pierre PERRON et Jacques MINET.

*Procurations* : M. Alain CHAUVET a donné procuration à M. Bruno JUILLARD et Mme  
Isabelle GUITTARD a donné procuration à M. Gérard VESSERE.

*Secrétaire de séance* : Amélie CHAPEL.

**Le Procès-Verbal de la séance du 5 août 2022 a été approuvé à l'unanimité.**

**Objet n° 1 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR.**

Délibération n° DE\_2022\_067

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de liste des admissions en non-valeur relative au budget assainissement et qui a été transmise par le Service de Gestion Comptable d'Issoire.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide de ne pas donner suite à celle-ci pour les motifs suivants :

- Le titre 6 du 17 septembre 2018 va faire l'objet d'une annulation de titre, vu qu'il a été émis à tort envers l'Agence de L'Eau Adour Garonne. A partir de cette année-là, l'Agence de l'Eau Adour Garonne avait fixé un nombre minimal de factures afin que les collectivités puissent prétendre à une rémunération sur facturation de Modernisation des Réseaux de Collecte. Or, le Service Assainissement de la Commune de Saint-Genès-Champespe se trouvait en-dessous de ce seuil.
- Quant au titre 5 du 21 octobre 2019, le Conseil Municipal refuse d'admettre en non-valeur le restant dû soit 0,38 € dans la mesure où l'abonné possède d'autres dettes minimales sur d'autres années et demande au Maire de bien vouloir le relancer et de lui envoyer un courrier pour mettre fin à celles-ci.

**Objet n° 2 : VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPESPE DE L'ANNEE 2022.**

Délibération n° DE\_2022\_068

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'il convient de voter des crédits supplémentaires sur le budget de la Commune de Saint-Genès-Champespe de l'année 2022 en section de fonctionnement afin de pouvoir passer des écritures relatives à l'ONF.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide de voter les crédits supplémentaires suivants et donne pouvoir au Maire :

**Vote de crédits supplémentaires :**

Dépenses de fonctionnement :

**Article 61524** (Bois et forêts) : + 4 939,00 €.

**Article 622** (Rémunérations d'intermédiaires et honoraires) : + 268,00 €.

Recettes de fonctionnement :

**Article 7022** (coupes de bois) : + 5 207,00 €.

**Objet n° 3 : RESTITUTION D'INDU DE RETENUE DE GARANTIE.**

Délibération n° DE\_2022\_069

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail du Service de Gestion Comptable d'Issoire, nous demandant de bien vouloir émettre un mandat avant de régulariser le compte 4728 pour 630 € au compte 678 et concomitamment un titre à l'encontre de la SARL BOS de 630 € au compte 778 pour restitution d'indu de retenue de garantie.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, considère que ce n'est pas au service d'assainissement de la Commune de Saint-Genès-Champespe de réclamer cette somme à la SARL BOS, vu qu'il s'agit d'une erreur de la Trésorerie. Le Conseil Municipal, charge le Maire d'en informer le Service de Gestion Comptable et de lui dire de se charger lui-même des poursuites pour restitution d'indu de retenue de garantie auprès de la SARL BOS.

**Objet n° 4 : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION POUR L'ANNEE 2023.**

Délibération n° DE\_2022\_070

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population sur la commune aura lieu en 2023 et qu'il convient de nommer un coordonnateur communal.

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de nommer Madame Carine MORIN comme coordonnateur communal.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, accepte cette proposition et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

**Objet n° 5 : DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN SECTIONAL EMANANT DE M. ET MME BACKELANDT ALAIN.**

Délibération n° DE\_2022\_071

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. et Mme BACKELANDT Alain relatif à une demande d'achat d'un terrain sectional cadastré section ZV n° 48. Ce terrain, d'une superficie de 77 ca, appartenant à la section de « Broussoux du Lac de Saint-Genès de Vallon de Picherande » est attenant à leur propriété.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, considérant que la parcelle ZV n° 48 jouxte la parcelle ZV n° 47 dont M. et Mme BACKELANDT Alain sont propriétaires,

- **DECIDE** de la vente de la parcelle sectionale ZV n° 48 d'une superficie de 77 m<sup>2</sup> à M. et Mme BACKELANDT Alain sous réserve d'un vote favorable des électeurs de la section « Broussoux du Lac de Saint-Genès de Vallon de Picherande »,
- **DECIDE** de fixer le prix de vente du terrain à 3,50 € le m<sup>2</sup>,
- **PRECISE** que tous les frais de cette aliénation seront à la charge des acquéreurs (frais notariés...),
- **PROPOSE** de fixer la date des élections au dimanche 18 décembre 2022,
- **DECIDE** d'arrêter la liste des électeurs concernés comme suit :
  - M. BAPT Alexis,
  - M. BAPT François Joseph,
  - M. BATTUT Jérôme,
  - Mme BATTUT (BATTUT) Sylvie Maryline,
  - M. BERTRAND Philippe,
  - Mme CHAUVET (CHAUVET) Anne Emilie,
  - Mme ESPECHE (ESPECHE) Marie-Hélène Mauricette,
  - M. IGNATIOUK Gérard Théodore Ernest,
  - M. IGNATIOUK Guy Jean Paul
  - Mme MAGE (MAGE) Viviane,
  - M. REDONDY Alain Jacques,
  - Mme VAISSAIRE (BATTUT) Viviane Marceline.

**Objet n° 6 : DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN SECTIONAL EMANANT DE LA SCI MOREL.**

Délibération n° DE\_2022\_072

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. Arnaud MOREL, Dirigeant de la SCI MOREL, relatif à une demande d'achat d'une partie du terrain sectional cadastré section ZT n° 15 pour une superficie d'environ 1 250 m<sup>2</sup> (25 m x 50 m) afin d'agrandir son atelier de menuiserie. Ce terrain, appartenant à la section de « Saint-Genès, Coussounoux Haut, La Jausse, Grangeonne et Nadeil » est attenant à sa propriété.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à 6 voix pour et 2 voix contre (Gérard VESSERE et Isabelle GUITTARD, membre représenté), considérant que la parcelle ZT n° 15 jouxte la parcelle ZT n° 6 dont la SCI MOREL est propriétaire,

- **DECIDE** de la vente d'une partie de la parcelle sectionale ZT n° 15 pour une superficie d'environ 1 250 m<sup>2</sup> (la superficie exacte de la vente sera définie par un document d'arpentage établi par le géomètre) sous réserve d'un vote favorable des électeurs de la section « Saint-Genès, Coussounoux Haut, La Jausse, Grangeonne et Nadeil »,
- **DECIDE** de fixer le prix de vente du terrain à 3,50 € le m<sup>2</sup> (les 2 voix contre portaient

uniquement sur la modalité d'application du tarif),

- **PRECISE** que tous les frais de cette aliénation seront à la charge de l'acquéreur (frais de géomètre pour le document d'arpentage, frais notariés...),
- **PROPOSE** de fixer la date des élections au dimanche 18 décembre 2022,
- **DECIDE** d'arrêter la liste des électeurs concernés comme suit :
  - Mme ALAUZE (MONTEIX) Claudette Jeanne,
  - Mme ANGLARET (GUILLAUME) Madeleine Marie,
  - Mme AURIEL (PAPON) Jeanne Claudia Bernadette,
  - M. AUVRAY Philippe Georges Jacques,
  - M. BAPT Florian,
  - M. BERNARD Jean Basile,
  - Mme BESSE (CHAUVET) Renée,
  - Mme BOISSEAU (LAVIE) Mireille Madeleine Geneviève Juliette Françoise,
  - Mme BOYER (MINET) Josette Odile,
  - M. BRASSIER Charles Germain Vincent,
  - Mme BRENDANI (PAPON) Félicie,
  - M. BRENDANI Gilles André,
  - Mme CHAMBONNIERE (MINET) Sylvie,
  - M. CHAMPAGNAT Jean Laurent,
  - Mme CHANDEZON (PERRON) Fabienne Joséphine,
  - M. CHARBONNEL Alain Jean Pierre,
  - M. CHARBONNEL Christian Pierre Marie,
  - M. CHAUVET Alain Marcel,
  - Mme DOMINIQUE (MECHIN) Annie Lucette,
  - M. DUBREIL Christian Georges,
  - Mme DURIF Martine,
  - Mme ELIE (AUVRAY) Jocelyne Rolande Roberte,
  - Mme FOUINEAU (DUBREIL) Nadège Nathalie,
  - M. GATIGNOL Alain Jean Pierre,
  - M. GATIGNOL François Pierre Germain,
  - M. GATIGNOL Nicolas,
  - M. GAYDIER Daniel Joseph Jean,
  - M. GIBERT Pierre Antoine Joseph,
  - M. GOMEZ Marcel,
  - Mme GOMEZ (COMBROUZE) Patricia Marie Chantal,
  - Mme GUITTARD (GUITTARD) Marina Audrey,
  - M. JENNY Alain Henri,
  - Mme JOUVE (PLANE) Lucie Jacqueline,
  - Mme JUILLARD (JUILLARD) Marie Claude,
  - Mme LARRAUM (TOURNADRE) Sylvie,
  - Mme LATRU (MINET) Sylvie Pascale,
  - M. LEROY Thierry Jean-Claude,
  - Mme MADEUF (CHASSELIN) Marie Claire Denise Eugénie,
  - Mme MADEUF (CHIFFLET) Marie Thérèse Félicie Mauricette,
  - Mme MADEUF (BRASSIER) Odette Marie Josette,
  - Mme MAGNE (MAGNE) Evelyne Geneviève,
  - Mme MATHIEU (PERRON) Denise Marie Christiane,
  - M. MECHIN Lucien Maxime,
  - M. MECHIN Philippe Luc,
  - Mme MERCIER (SERRE) Marie-Thérèse,
  - M. MINET Christian Jacques,
  - M. MINET Frédéric Marcel,

- M. MINET Jacques,
- M. MINET Ludovic,
- M. MINET Patrick Jean Michel,
- M. MINET Serge Rémy Gaston,
- M. MOREL Arnaud François André,
- Mme MOREL (MOREL) Béatrice,
- Mme NUC (CHARBONNEL) Bernadette Marie Léontine,
- M. PAPON Frédéric,
- Mme PAPON (PAPON) Nadège Marie,
- Mme PELIGRY (TOURNADRE) Brigitte,
- M. PERRON Pierre René,
- M. PERRON Roland Paul André,
- M. PILLON Patrick Marcel Maurice,
- M. PLANE Antoine Daniel,
- Mme PLANE (PLANE) ChrysteLe,
- M. RAES Arnaud Jean,
- Mme REIGNIER (REIGNIER) Jacqueline Michelle,
- Mme REIGNIER (MAGNE) Marinette Andrée,
- M. SERRE Claude Robert Emile,
- M. TOURNADRE Didier André Daniel,
- M. TOURNADRE Jean Louis,
- Mme TRINIOL (DUVERNOIS) Marie Valentine,
- Mme VAISSAIRE (GOMEZ) Huguette Noella,
- Mme VAISSAIRE (FALGOUX) Jacqueline Anne Louise,
- Mme VAISSAIRE (GERBEAU) Rachel Léone Augusta,
- M. VESSERE Gérard Marcel,
- M. VESSERE Jean-Luc Siméon,
- Mme VESSERE (VESSERE) Rachel Gilberte Marie.

**Objet n° 7 : DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN SECTIONAL EMANANT DE M. PATRICK MINET POUR LE COMPTE DE SON ENTREPRISE.**

Délibération n° DE\_2022\_073

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. Patrick MINET, pour le compte de son entreprise, relatif à une demande d'achat d'une partie du terrain sectional cadastré section ZT n° 15 pour une superficie d'environ 3 500 m<sup>2</sup>, en limite de la parcelle de la SCI MOREL, afin de pouvoir subvenir à son entreprise (faute de place vers son atelier : stockage sur le domaine public). Ce terrain, appartenant à la section de « Saint-Genès, Coussounoux Haut, La Jausse, Grangeonne et Nadeil ».

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à 6 voix pour et 2 voix contre (Gérard VESSERE et Isabelle GUITTARD, membre représenté) considérant que la parcelle ZT n° 15, par sa grandeur offre éventuellement la possibilité à l'Entreprise MINET Patrick de pouvoir acquérir un morceau de terrain à proximité de la parcelle de la SCI MOREL pour stocker ses matériaux,

- **DECIDE** de la vente d'une partie de la parcelle sectionale ZT n° 15 pour une superficie d'environ 3 500 m<sup>2</sup> (la superficie exacte de la vente sera définie par un document d'arpentage établi par le géomètre) sous réserve d'un vote favorable des électeurs de la section « Saint-Genès, Coussounoux Haut, La Jausse, Grangeonne et Nadeil »,
- **DECIDE** de fixer le prix de vente du terrain à 3,50 € le m<sup>2</sup> (les 2 voix contre portaient uniquement sur la modalité d'application du tarif),
- **PRECISE** que tous les frais de cette aliénation seront à la charge de l'acquéreur (frais de géomètre pour le document d'arpentage, frais notariés...),

- **PROPOSE** de fixer la date des élections au dimanche 18 décembre 2022,
- **DECIDE** d'arrêter la liste des électeurs concernés comme suit :

- Mme ALAUZE (MONTEIX) Claudette Jeanne,
- Mme ANGLARET (GUILLAUME) Madeleine Marie,
- Mme AURIEL (PAPON) Jeanne Claudia Bernadette,
- M. AUVRAY Philippe Georges Jacques,
- M. BAPT Florian,
- M. BERNARD Jean Basile,
- Mme BESSE (CHAUVET) Renée,
- Mme BOISSEAU (LAVIE) Mireille Madeleine Geneviève Juliette Françoise,
- Mme BOYER (MINET) Josette Odile,
- M. BRASSIER Charles Germain Vincent,
- Mme BRENDANI (PAPON) Félicie,
- M. BRENDANI Gilles André,
- Mme CHAMBONNIERE (MINET) Sylvie,
- M. CHAMPAGNAT Jean Laurent,
- Mme CHANDEZON (PERRON) Fabienne Joséphine,
- M. CHARBONNEL Alain Jean Pierre,
- M. CHARBONNEL Christian Pierre Marie,
- M. CHAUVET Alain Marcel,
- Mme DOMINIQUE (MECHIN) Annie Lucette,
- M. DUBREIL Christian Georges,
- Mme DURIF Martine,
- Mme ELIE (AUVRAY) Jocelyne Rolande Roberte,
- Mme FOUINEAU (DUBREIL) Nadège Nathalie,
- M. GATIGNOL Alain Jean Pierre,
- M. GATIGNOL François Pierre Germain,
- M. GATIGNOL Nicolas,
- M. GAYDIER Daniel Joseph Jean,
- M. GIBERT Pierre Antoine Joseph,
- M. GOMEZ Marcel,
- Mme GOMEZ (COMBROUZE) Patricia Marie Chantal,
- Mme GUITTARD (GUITTARD) Marina Audrey,
- M. JENNY Alain Henri,
- Mme JOUVE (PLANE) Lucie Jacqueline,
- Mme JUILLARD (JUILLARD) Marie Claude,
- Mme LARRAUM (TOURNADRE) Sylvie,
- Mme LATRU (MINET) Sylvie Pascale,
- M. LEROY Thierry Jean-Claude,
- Mme MADEUF (CHASSELIN) Marie Claire Denise Eugénie,
- Mme MADEUF (CHIFFLET) Marie Thérèse Félicie Mauricette,
- Mme MADEUF (BRASSIER) Odette Marie Josette,
- Mme MAGNE (MAGNE) Evelyne Geneviève,
- Mme MATHIEU (PERRON) Denise Marie Christiane,
- M. MECHIN Lucien Maxime,
- M. MECHIN Philippe Luc,
- Mme MERCIER (SERRE) Marie-Thérèse,
- M. MINET Christian Jacques,
- M. MINET Frédéric Marcel,
- M. MINET Jacques,
- M. MINET Ludovic,
- M. MINET Patrick Jean Michel,

- M. MINET Serge Rémy Gaston,
- M. MOREL Arnaud François André,
- Mme MOREL (MOREL) Béatrice,
- Mme NUC (CHARBONNEL) Bernadette Marie Léontine,
- M. PAPON Frédéric,
- Mme PAPON (PAPON) Nadège Marie,
- Mme PELIGRY (TOURNADRE) Brigitte,
- M. PERRON Pierre René,
- M. PERRON Roland Paul André,
- M. PILLON Patrick Marcel Maurice,
- M. PLANE Antoine Daniel,
- Mme PLANE (PLANE) ChrysteLe,
- M. RAES Arnaud Jean,
- Mme REIGNIER (REIGNIER) Jacqueline Michelle,
- Mme REIGNIER (MAGNE) Marinette Andrée,
- M. SERRE Claude Robert Emile,
- M. TOURNADRE Didier André Daniel,
- M. TOURNADRE Jean Louis,
- Mme TRINIOL (DUVERNOIS) Marie Valentine,
- Mme VAISSAIRE (GOMEZ) Huguette Noella,
- Mme VAISSAIRE (FALGOUX) Jacqueline Anne Louise,
- Mme VAISSAIRE (GERBEAU) Rachel Léone Augusta,
- M. VESSERE Gérard Marcel,
- M. VESSERE Jean-Luc Siméon,
- Mme VESSERE (VESSERE) Rachel Gilberte Marie.

Fait à Saint-Genès-Champespe, le 12 septembre 2022.

Le secrétaire de séance,  
Amélie CHAPEL,

Le Maire,  
Roland PERRON,

